

Règlement du concours de dessin manga « fan-art et/ou OC (création originale de personnage) »

1. Sur une **feuille de dessin A4** (21x29,7cm)
2. « **fan-art** » : dessin inspiré d'un personnage, d'une scène, ou de l'univers d'une œuvre existante (manga et animé). Il ne s'agit pas de copier les éléments mais de les remanier et de les réinventer à votre manière.
« **OC** » : création originale de personnage. Tout le contraire du fan-art, il s'agit d'inventer un ou plusieurs personnages vous-mêmes en partant de zéro.
« **Mix de fan-art et OC** » est possible. Par exemple vous pouvez inventer un personnage original et le placer dans un univers déjà existant avec la présence ou non d'un ou plusieurs personnages déjà existants dans le style d'un fan-art.
3. Le dessin doit occuper **toute la page** avec un minimum de décors et/ou d'effet.
4. Les dessins sans couleur seront acceptés seulement s'ils sont **encrés**.
5. Toutes les techniques sont autorisées (peinture, encre, feutre, crayons de couleurs...) sauf l'utilisation de logiciels informatiques et de tablette à dessins.
6. Toute copie intégrale d'une œuvre existante sera écartée. Essayez d'y mettre votre créativité.
7. Un seul dessin par concurrent est accepté. Il faudra veiller à ce que celui-ci soit propre, en bon état et dans le bon format.

Dépôt de dossier :

Le dessin doit être déposé avec le formulaire d'inscription :

- à la **médiathèque de Prades** et dans **les autres médiathèques du réseau intercommunal du Conflent**

- à la **librairie Hybrid à Perpignan**

Sinon les dossiers peuvent être envoyés par courrier postal à l'adresse suivante :

Médiathèque Intercommunale de Prades, 33 rue de l'Hospice, 66500 PRADES

Date de limite de dépôt : **le 21 mai 2025**

Les jurys : Si le Japon m'était conté, Médiathèque de Prades, Club manga du collège Gustave Violet et nos partenaires.

Annnonce des prix :

Début juin sur le site web de l'association Si le Japon m'était conté www.silejapon-m-etaitconte.com

Remise des prix : **le samedi 14 juin 2025 à la Médiathèque Intercommunale de Prades.**

Prix :

- De nombreux cadeaux de nos partenaires et de **Si le Japon m'était conté**.

Nos partenaires sont la librairie manga **Hybrid** à Perpignan, la librairie **La Libambulle** de Prades, le restaurant japonais **Minami** à Perpignan, la boutique **Atelier Art 29** à Villefranche de Conflent et les magasins de beaux-arts **Outremer'Blue** à Perpignan et **Color'i** à Cabestany, le salon de coiffure **Otaku Barber Shop** à Prades, le snack manga **Karaage-jutsu** à Perpignan et les **Ciné-Rencontres** à Prades.

Exposition :

Les meilleurs dessins seront publiés sur le site web de l'association Si le Japon m'était conté et l'intégralité des dessins sera également exposée à la médiathèque de Prades après la remise des prix durant l'été 2025.

Retour de dessin :

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.